

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 76 (1931)
Heft: 6

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

Un rapport des officiers de la 1^{re} division. — « La cohésion et la vitalité d'une division dépendent de son corps d'officiers, de l'esprit et de la confiance qui les animent, de la collaboration étroite qui unit le chef à ses troupes. Pour cela, il faut se connaître et se comprendre. »

C'est dans ces termes que le Colonel-divisionnaire Guisan, nouveau commandant de la première division, ouvrait, le 26 avril 1931, à Lausanne, le rapport des officiers de son unité d'armée. Environ 750 officiers avaient répondu avec entrain et désintéressement à l'appel de leur chef. Comme celui-ci le disait, de telles réunions sont utiles et nécessaires. Elles établissent le contact entre le commandant et ses collaborateurs, elles permettent de renseigner les officiers sur les problèmes de l'heure, afin qu'eux-mêmes soient en mesure de renseigner leurs subordonnés et leur entourage ; elles servent enfin à fixer une ligne de conduite pour l'instruction de la division.

La conférence du commandant de division, honorée de la présence des autorités du canton de Vaud et de Lausanne, fut suivie de repas en commun, puis de rapports par corps de troupes et armes et d'une réunion familière. L'exposé du colonel-divisionnaire Guisan comprend deux parties ; l'une est un commentaire de l'ordre de division pour les cours de répétition en 1931 ; l'autre, dont nous allons donner quelques extraits, est un examen de divers problèmes d'intérêt général.

Le commandant de la première division n'a pas de peine, tout d'abord, à prouver que la situation actuelle justifie plus que jamais le maintien de notre armée. Elle est pour nous la garantie de notre indépendance, sans constituer un danger pour la paix. Lord Robert Cecil, type du pacifiste, premier délégué du Gouvernement travailliste anglais à la Conférence du désarmement, n'a-t-il pas dit de l'armée suisse : « Le système de milices organisé par la Suisse représente la solution la meilleure. Si ce système était étendu au monde entier, le danger de guerre n'existerait plus et la Société des Nations n'aurait plus de raison d'être. La Suisse a déjà réalisé l'idéal proclamé par la S.d.N. : créer un système de défense nationale propre à écarter les dangers de guerre et dénué de tout caractère agressif. »

Le problème de la réorganisation de l'armée n'en est pas moins

posé. Une partie du peuple et de ses représentants estime que les dépenses militaires grèvent trop lourdement le budget de l'Etat. Ces dépenses représentent 23 fr. par tête de population. Nous occupons déjà, à cet égard, l'avant-dernier rang en Europe, il ne faut pas l'oublier, les chiffres correspondants étant de 27 fr. aux Pays-Bas, de 29 fr. en Italie, de 31 fr. en Belgique, de 65 fr. en France et de 73 fr. en Angleterre ! La réorganisation projetée est un problème de nature économique autant que politique. Le but de l'œuvre entreprise est de renforcer l'état de préparation de l'armée tout en tenant compte des possibilités financières du pays, d'utiliser nos ressources et nos moyens de la manière la plus économique, tout en renforçant la défense nationale. Il importe toutefois que l'armée ne tombe pas dans l'insuffisance. Car on ne saurait lancer au feu des hommes insuffisamment armés ou conduits. Et l'on peut affirmer, dès lors, que, suivant les circonstances, 100 millions reviendront meilleur marché que 65 millions !

Le colonel-divisionnaire Guisan a donné à ses auditeurs d'intéressantes précisions sur les études en cours d'exécution. La réorganisation que l'on envisage adopte comme base intangible les deux principes fondamentaux suivants :

- 1) le service militaire est obligatoire pour tous ;
- 2) les missions de l'armée sont : la défense du territoire vis-à-vis de l'étranger et le maintien de l'ordre à l'intérieur.

Diverses mesures sont envisagées, qui présentent des avantages et des inconvénients. Il en est une qui s'impose : c'est la réduction du tarif des *transports militaires*. Il est inadmissible que des transports de troupes au service de leur pays paient plus cher que des sociétés de chant ou de gymnastique (en partie de plaisir !) et ne bénéficient pas des fortes réductions accordées à ces dernières par les C. F. F. Une diminution des taxes de transport favoriserait tout d'abord l'instruction et éviterait des dommages aux cultures, en permettant de choisir les terrains d'exercice. Elle diminuerait d'autre part les frais de l'Assurance militaire en évitant les longues marches au début du service.

Cette question de l'*Assurance militaire* est digne de retenir l'attention des officiers. En 1923, 10 000 hommes s'étaient annoncés malades (3000 hommes pendant le service, 7000 après le service). En 1929, ce chiffre a doublé (6000 hommes pendant, 14 000 après le service) et l'on a dépensé 6 millions pour l'assurance militaire. Le commandant de division indique diverses mesures tendant à diminuer les cas de maladie. Les C.V.S. ne doivent pas examiner plus

de 50 à 60 hommes par jour et les officiers de recrutement doivent opérer plus judicieusement l'attribution des recrues aux diverses armes et services. L'emploi de la radioscopie, les visites sanitaires approfondies à l'entrée des cours de répétition, permettent de dépister et de prévenir de nombreuses affections. Dans les écoles de recrues, il faut entraîner progressivement les hommes, éviter les efforts prématurés et assurer un repos effectif au milieu du jour. Au cours de répétition aussi, l'on doit vouer des soins plus attentifs à l'hygiène et à la santé des soldats. Il est faux de considérer le médecin comme « outsider » ; le médecin est un collaborateur du commandant ; entre eux doit exister un contact étroit. D'ailleurs, le médecin et son personnel appartiennent à la troupe et ne constituent pas un groupement à part ; le commandant doit s'occuper d'eux au même titre que de ses organes combattants. Il faut notamment éviter de longues marches, le premier jour du cours de répétition, lorsqu'elles ne sont pas indispensables, et prescrire le port de la toile de tente en cas de pluie.

On a médité à tort de notre *matériel*, qui est excellent. Les modifications apportées au canon de campagne de 7,5 et à ses munitions ont augmenté considérablement sa portée. La question des masques à gaz est aujourd'hui résolue et la fabrication commencée. D'autres mesures sont à l'étude, la « motorisation » de troupes attelées, en particulier, qui dépend des résultats du recensement de 1931. Certaines acquisitions apparaissent toutefois comme absolument nécessaires. Et le commandant de division communique ses vues sur les lance-mines et les canons d'infanterie, sur les améliorations à apporter aux munitions de l'artillerie de montagne et de l'artillerie lourde. Dans l'infanterie, la généralisation du mousqueton s'impose, le mousqueton à canon renforcé ayant la même précision que le fusil actuel.

Mais il n'y a pas que le matériel, il y a aussi *l'ordre moral*. La campagne sournoise et systématique dirigée contre l'armée, autant que la propagande incitant au refus de servir, ont pris des proportions alarmantes, susceptibles de causer de graves préjudices à la défense nationale. Si le Parlement fédéral a justement compris les besoins matériels de l'armée en votant un budget plus conforme aux nécessités de la défense nationale, il n'a pas encore pris la défense du moral de cette armée, journallement attaquée par une certaine presse. Il importe qu'à l'avenir l'armée soit mieux défendue par les autorités chargées de veiller à l'application des lois.

Le colonel-divisionnaire Guisan a poursuivi son exposé en traitant la question de la prolongation de l'école des recrues, inconciliable avec

la loi actuelle, et de la jonction du premier cours de répétition à l'école des recrues, dont l'essai devait être poursuivi à la 6^e division. Il préconise *l'instruction militaire préparatoire obligatoire*, suivant l'exemple donnée par l'Italie, et une rotation des cours de répétition (turnus) portant sur 4 ans au lieu de 3. Les différents cours théoriques de notre armée sont également l'objet de considérations du plus haut intérêt.

Il y a encore beaucoup à faire, dit-il, pour élever le niveau des *sous-officiers*. Il faut d'abord les mieux choisir. Il faut ensuite viser avant tout le caractère et préparer des « chefs de groupe », car le former en même temps comme instructeurs n'est pas possible. D'autre part, si le chef de compagnie n'a pas le droit de commander ses sous-officiers à prendre part au dernier jour du cours de cadres, il peut les inviter à assister volontairement, ce jour-là, à un exercice préparé à leur intention. Point n'est besoin d'insister sur les avantages de cet exercice. Or, en général, le sous-officier a déjà quitté son travail le samedi et il a pris ses dispositions pour une absence de deux semaines. Peu lui importe, dès lors, d'entrer au service le dimanche ou le lundi. Du point de vue militaire, le sous-officier se prépare, de la sorte, au passage de la vie civile à la vie militaire et il accroît son autorité. Le fait d'être sous l'uniforme un jour avant la troupe donne au sous-officier une sûreté incontestable ; la mobilisation et tout le cours de répétition en profitent. Les commandants de compagnie qui ont expérimenté ce système s'en sont bien trouvés et les sous-officiers s'en sont montrés enchantés. L'habitude se répand et il faut souhaiter qu'elle se répande de plus en plus. Notre régime militaire n'est-il pas basé, d'ailleurs, sur l'activité volontaire hors du service ? Au cours de répétition lui-même, l'officier doit réunir fréquemment ses sous-officiers et discuter avec eux les fautes commises dans tel ou tel exercice. Il faut se contenir, savoir ne pas bondir devant une hérésie et s'abstenir de critiques purement négatives. Petit à petit, le sous-officier sera ramené à la réalité par le raisonnement. Il en acquerra de la confiance, confiance qui augmentera sa force, son audace, son allant. Au reste, à tous les échelons, la connaissance de ses sous-ordres est chose capitale. Bien des erreurs se sont produites simplement parce que les chefs ne se connaissaient pas suffisamment.

Le colonel-divisionnaire Guisan termine en disant à ses *officiers* ce qu'il attend d'eux : « Nous sommes les cadres ; c'est par conséquent à nous de donner l'exemple ; ce mot exemple résume toute la conduite que doit tenir l'officier. Par là j'entends : avoir le sens de la mesure,

de l'équilibre, l'amour du pays, de la loyauté ; éviter les erreurs psychologiques ; éviter les efforts inutiles ; avant de donner un ordre, s'informer de l'état de la troupe, du repos qu'elle a eu, des subsistances qu'elle a touchée ; proscrire les grossièretés, les expressions triviales et blessantes ; aimer sa troupe, lui parler, l'intéresser, l'animer, ne jamais oublier que nous ne devons pas seulement commander et instruire, mais aussi *éduquer* et que la discipline est basée sur la confiance mutuelle entre le chef et ses subordonnés. En résumé, être un chef, dans sa tenue, ses paroles et ses actes.

» Le maniement moral d'une troupe est aussi important que sa conduite tactique. L'officier doit se faire obéir ; fermer les yeux sur des fautes et ne pas intervenir est une lâcheté. L'officier exigera l'effort au moment voulu. Il sera bienveillant, mais d'une fermeté inébranlable. L'exemple de l'officier est un élément de force pour l'instruction et pour le moral de la troupe. Il doit faciliter la tâche du sous-officier, le développer et lui créer une situation entièrement distincte de celle faite au soldat. Il est, enfin, de son devoir absolu de participer aux manifestations militaires hors du service, en travaillant dans les sociétés de tir au perfectionnement des soldats, en s'intéressant aux sociétés militaires, aux journaux militaires, à « In Memoriam ». »

Tel a été, en bref, l'exposé du nouveau Commandant de la première division, exposé qui a fait sur les officiers présents une profonde impression.

